

Cher(e) adhérent(e),

Comme vous le savez, en votre qualité d'adhérent d'une association agréée, vous êtes soumis à des obligations, dont certaines ont été modifiées par le décret n°2016-1356 du 11 octobre 2016.

Parmi elles, l'obligation d'accepter les règlements par chèque est élargie aux paiements **par carte bancaire**.

Pour rappel, vous devez informer votre clientèle de votre qualité d'adhérent à une association agréée et de ses conséquences en ce qui concerne notamment l'acceptation du **paiement des honoraires par chèque ou carte bancaire selon les modalités cumulatives** suivantes :

1- Apposer dans vos locaux destinés à recevoir de la clientèle/patientèle un document écrit :

- mentionnant le nom de votre association agréée,
- placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par votre clientèle/patientèle,
- comportant la mention suivante : « **Membre d'une association agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par carte bancaire ou par chèques libellés à son nom.** ».

2- Porter cette même mention dans votre correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients (papier à en-tête, factures, devis, etc.). Ce texte doit être placé de manière à n'engendrer aucune confusion avec les titres ou qualités universitaires ou professionnelles figurant sur les correspondances et documents. Il peut être imprimé ou apposé à l'aide d'un cachet.

Afin de pouvoir respecter cette obligation, **nous vous remercions donc de bien vouloir apposer dans vos locaux l'affichette réactualisée ci-dessous.**

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Cher(e) adhérent(e), nos sincères salutations.

Le directeur,
Xavier HEBRARD.

OGAEV - Les Suvières N°29 - 923 AV des Mimosas - CS 30329 - 83707 Saint-Raphaël CEDEX
Tél : 04 94 19 85 85 - Fax : 04 94 19 85 80 - E-mail : contact@ogaev.com - SIRET : 314 901 323 0043
Agrément du 5 octobre 1977 N° 1-02-830 - Code NAF 9499Z- TVA Intracommunautaire : FR 29314901323



**MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE PAR
L'ADMINISTRATION FISCALE ACCEPTANT A CE
TITRE LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR
CARTE BANCAIRE OU PAR CHÈQUES LIBELLÉS À
SON NOM.**

(Décret N°2016-1356 du 11 octobre 2016 - art.1)

ORGANISME MIXTE DE GESTION AGRÉÉ DE L'EST VARIOIS

923 AV des Mimosas - Les Suvières N°29
CS30329

83707 SAINT-RAPHAEL CEDEX

Tél : 04.94.19.85.85 - Email : contact@ogaev.com

Agrément du 5 octobre 1977 - N°1.02.830